

# COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM  
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Martine KRAUSS, Adjoints au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASSENFRTZ, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Claudine MATTERN, M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER, M. André ZIMMER.

Absentes excusées :

- Mme Odile KUBAREK, Adjointe, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH, Maire,
- Mme Christine KRAUSHAR, ayant donné procuration à M. Philippe POULAIN,
- Mme Christine SCHREIBER, ayant donné procuration à Mme Martine KRAUSS, Adjointe.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 17.07.2018

La séance débute à 19h30.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2018.
2. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public du Sélect'Om.
3. Rapport annuel 2017 du SDEA sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.
4. Strasbourg Electricité Réseaux : constitution d'une servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine et d'un poste de transformation.
5. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) et création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> Août 2018.
6. Budget Primitif 2018 Commune : Don de l'Association Culturelle et Sportive d'OTTROTT.
7. Versement d'un don au Mont Sainte-Odile.
8. Patrimoine bâti : Demande de subvention relative à l'entretien des bâtiments.
9. Opération « Commune Nature » : signature d'une charte avec la région Grand Est.
10. Appel à projet Agence de l'Eau Rhin Meuse – Economiser les ressources en eau potable fragiles – Demande de subvention.
11. Divers – Informations.

## N° 8088 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 14 juin 2018 et émarge le registre en conséquence.

Le Maire sollicite les Conseillers Municipaux pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Appel à projet Agence de l'Eau Rhin Meuse – Economiser les ressources en eau potable fragiles – Demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour en position 10, ce qui repousse le point divers - informations en position 11.

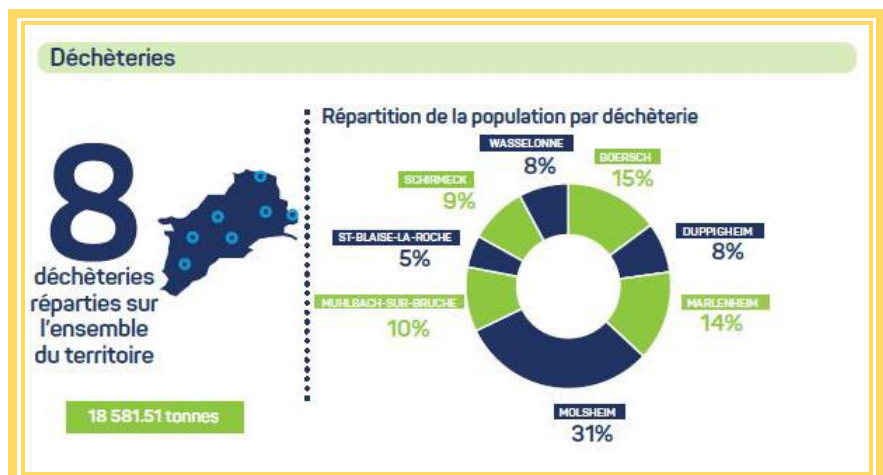
## N° 8089 - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SELECT'OM

M. François HOFFBECK, Conseiller Municipal et membre du Comité Directeur du SICTOMME (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs) prend la parole pour présenter le rapport annuel d'activité et du compte administratif pour l'exercice 2017.

Le SICTOMME de MOLSHEIM a été créé le 30 juin 1960.

A ce jour, il représente 69 communes adhérentes, pour un total de 99 870 habitants, dont OTTROT y ayant adhéré en avril 1980.

### Organisation de la collecte des déchets :



# Tonnages - Évolution 2016-2017

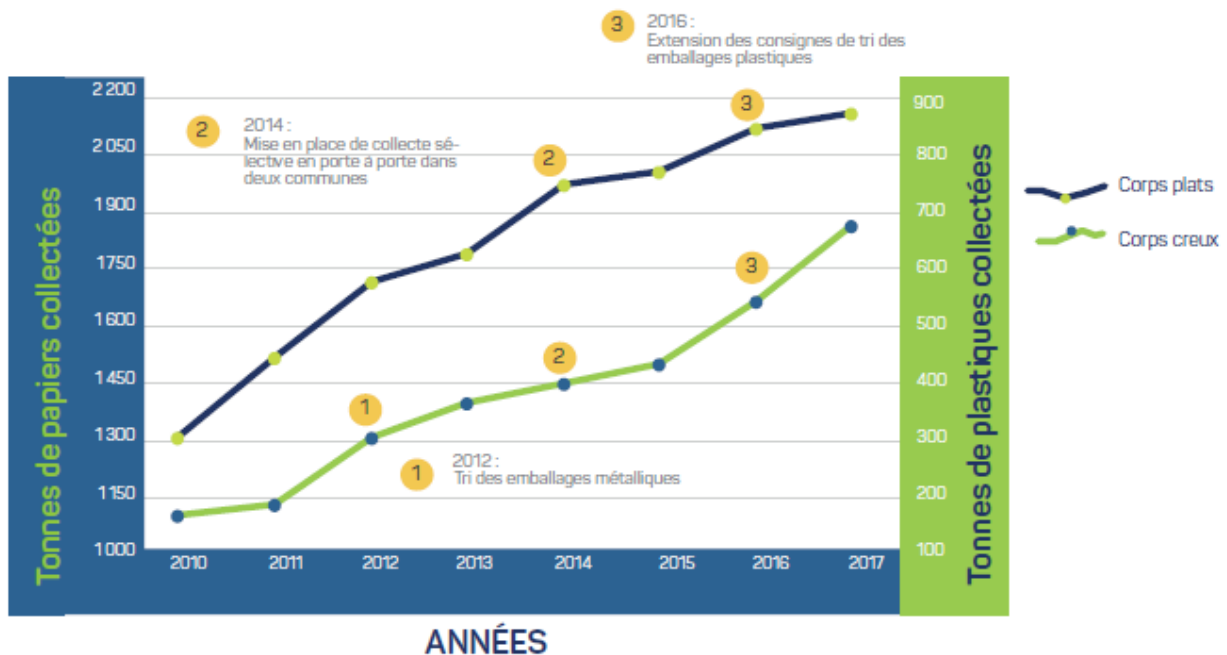


## Quantités collectées

	En tonnes						En Kg/habitant			
	2016			2017			Variation	2016	2017	Variation
	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	TOTAL	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	TOTAL				
Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles	16 519,18	4 868,33	21 387,51	16 327,00	4 465,01	20 792,00	-27,8%	214,75	208,19	-3,06%
Collecte sélective en porte à porte	2 454,21	207,77	2 661,98	2 632,52	204,86	2 837,38	6,59%	26,73	28,41	6,29%
Les points d'apport volontaire	5 620,58	176,40	5 796,98	5 786,00	145,60	5 931,60	2,32%	58,21	59,39	2,04%
Les déchèteries	18 552,47	363,65	18 916,12	18 262,31	319,20	18 581,51	-1,77%	189,94	186,06	-2,04%
Déchets issus du processus de réemploi d'Emmalus	112,92	0,00	112,92	102,18	N/A	102,18	-9,5%	1,13	1,02	-9,76%
<b>Total collecté</b>	<b>43 259,36</b>	<b>5 616,15</b>	<b>48 875,51</b>	<b>43 110,00</b>	<b>5 134,67</b>	<b>48 244,67</b>	<b>-1,29%</b>	<b>490,76</b>	<b>483,07</b>	<b>-1,57%</b>

\* Quantités obtenues en convertissant les volumes collectés avec les densités suivantes :  
 - ordures ménagères résiduelles : 1m<sup>3</sup>=150 kg  
 - papiers et cartons : 1m<sup>3</sup>= 60 kg

## Évolution de la collecte sélective entre 2010 et 2017



M. François HOFFBECK fait part aux conseillers du Compte Administratif 2017 qui représente :

- ⇒ Dépenses de fonctionnement : 9 875 557,77 €
- ⇒ Recettes de fonctionnement : 15 138 68303 €

Le Conseil Municipal prend bonne note du rapport annuel 2017 du Sélect'Om.

**N° 8090 - RAPPORT ANNUEL 2017 DU SDEA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT.**

M. Francis VOEGEL, Adjoint en charge de l'Eau et de l'Assainissement, rend compte du rapport annuel 2017 du SDEA sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2017 du SDEA sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

**N° 8091 - STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE ET D'UN POSTE DE TRANSFORMATION.**

M. le Maire, rappelle que dans le cadre du nouveau lotissement Le Vignoble, le poste de transformation électrique situé 6 rue du Vignoble a été déplacé au 5 avenue des Myrtilles et la ligne aérienne haute tension a été enterrée par l'Electricité de Strasbourg réseaux (Déclaration préalable n° SP06736816R0031).

Un acte notarié de constitution de servitude doit être établi entre la Commune d'OTTROTT et Strasbourg Electricité Réseaux concernant la parcelle 573/2, section 07, d'une surface de 0,33 ares, où est implanté le nouveau poste de transformation électrique.

A ce jour, un compromis de constitution de servitudes a été signé par les deux parties en date du 4 juin 2018 (n° 2016610166).

Après délibération et à la majorité plus une abstention (M. Jean AUFDERBRUCK), le Conseil Municipal,

- **ACTE** le déplacement du transformateur électrique au 5 avenue des Myrtilles, de l'enfouissement de la ligne haute tension et de la mise en place des lignes électriques,
- **AUTORISE** Strasbourg Electricité Réseaux à implanter les lignes électriques et un poste de transformation sur la parcelle située, à OTTROTT cadastrée section 07 numéro 573,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle,
- **CHARGE** le Maire de transmettre les éléments demandés pour la constitution de ce dossier,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 8092 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE PERMANENT A TEMPS COMPLET (35/35<sup>ème</sup>) ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PERMANENT A TEMPS COMPLET (35/35<sup>ème</sup>) A COMPTER DU 01 AOUT 2018**

Le Conseil Municipal :

**VU** la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**ENTENDU** le rapport du Maire sur cette question,

**DECIDE**, à la majorité plus une abstention (M ; Arsène HALTER),

- La création d'un poste d'agent de maitrise territorial permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) à effet du 1<sup>er</sup> août 2018,

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) à effet du 1<sup>er</sup> août 2018.

Modifiant ainsi les effectifs du personnel communal à effet de cette date.

**N° 8093 - BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE : DON DE L'ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'OTTROTT.**

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, informe les conseillers présents que dans le cadre de la fête du 50ème anniversaire du jumelage avec la ville de SEEBACH qui a eu lieu le 8 juillet dernier, l'Association Culturelle et Sportive d'OTTROTT (ACSO) s'est portée garant pour réaliser les fonds de caisses nécessaires à cette journée mais aussi encaisser l'argent récolté lors de cette journée. L'ACSO est ensuite chargée de reverser la totalité des recettes de cette journée à la commune, organisatrice, pour financer les dépenses engagées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette décision de reverser l'intégralité des recettes à la Commune, organisatrice de la journée jumelage,
- **ADOPTE** l'encaissement de 5 463,73 € de la part de l'ACSO,
- **AUTORISE** le Maire à encaisser la somme mentionnée ci-dessus au compte 7713 du Budget Commune 2018,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**N° 8094 - VERSEMENT D'UN DON AU MONT SAINTE-ODILE.**

Dans le cadre des travaux de mise en place de la gloriette au lieu-dit Lachmatten (route de Barr), le Mont Sainte-Odile a donné à la Commune d'OTTROTT, par l'intermédiaire de Serge HOFFBECK, 8 dalles en grès provenant de l'ancien cloître afin que les ouvriers communaux puissent les poser devant cette dernière.

En remerciement, le Maire propose de verser un don de 100 € au Mont Sainte-Odile.

Un débat s'en suit.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **PREND NOTE** de la proposition de verser un don au Mont Ste-Odile dans le cadre de la mise en place de 8 dalles en grès,
- **ADOPTE** le montant du don accordé à 100 €,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au Budget primitif 2018 Commune, compte 6718, Divers,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 8095 - PATRIMOINE BATI : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS.**

Vu la délibération n° 8034 du 7 décembre 2017, régissant les modalités de participation de la Commune d'OTTROTT à la valorisation du patrimoine alsacien et compte tenu des derniers tarifs en cours fixés par DCM n°8035 du 7 décembre 2017,

Le Maire cède la parole à son Adjoint, Serge HOFFBECK, qui présente le dossier de demande de subvention pour l'entretien du bâtiment sis 5 route de Saint Nabor 67530 OTTROTT :

- **M. Guy HERTER**

- Ravalement de façades et mise en peinture du bâtiment pour un montant de 1 371,60 € (résultant du mode de calcul et des tarifs 2018 DCM n° 8035 du 7 décembre 2017).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder la subvention communale pour les travaux d'entretien du bâtiment d'un montant de :  
⇒ **1 371,60 €** à M. Guy HERTER

Cette participation communale de **1 371,60 €** sera décomptée de la somme inscrite à cet effet au Budget Primitif 2018 sous article 6574.

**N° 8096 - OPERATION « COMMUNE NATURE » : SIGNATURE D'UNE CHARTE AVEC LA REGION GRAND EST.**

L'utilisation de produits phytosanitaires, constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la région grand Est,
- **AUTORISE** le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**N° 8097 - APPEL A PROJET AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE – ECONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES - DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'élaboration de 2 dossiers de candidatures pour la demande de subvention concernant l'appel à projets de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse « Economiser les ressources en eau potable fragiles » qui consiste à la mise en œuvre d'actions de réduction des fuites et d'économie d'eau sur les secteurs à enjeux.

Les projets concernés par la Commune d'OTTROTT sont les suivants :

- Rue des Templiers à Ottrott (Village) : renouvellement de 340 ml de conduite DN 100 et de 18 branchements,
- Rue Birkenfels à Ottrott-Klingenthal : renouvellement de 1 550 ml de conduite DN 125 et de 43 branchements.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** les 2 opérations qui feront l'objet d'un dossier de candidature auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'appel à projets « Economiser les ressources en eau potable fragiles ».
- **ADOPTÉ** le montant estimatif de 112 000,00 € HT (rue des Templiers) et de 457 800 € HT (rue Birkenfels),
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2018 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre les 2 dossiers de candidature à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propres de la Commune.

#### **N° 8098 – DIVERS – INFORMATIONS.**

##### **a) Jumelage du 8 juillet 2018 :**

M. le Maire et Francis FEGER, Adjoint en charge de l'organisation, remercient les conseillers municipaux présents au jumelage ainsi que leur conjoints et conjointes pour leur participation. Cette journée a été une vraie réussite. Le travail d'équipe avec les associations locales a été extraordinaire. La Commune de SEEBACH a offert deux bancs de détentes en bois. L'emplacement pour ces deux bancs est à déterminer.

##### **b) Gloriette route de Barr – choix du nom :**

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, sollicite les membres du conseil présents pour trouver un nom à la gloriette.

Il est choisi le nom suivant : S'neje Luchthiesel.

##### **c) Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire :**

Le toit de l'école élémentaire est presque terminé et celui de la maternelle est en cours.

La séance prend fin à 21h55.

*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire*

*- Transmis à la Sous-préfecture le 30.07.2018*

*- Publié ou notifié le 30.07.2018*

*Document certifié conforme*

*OTTROTT, le 30.07.2018*

*Le 1<sup>er</sup> Adjoint,*

*Serge HOFFBECK,*